|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **MINISTÈRE DE L’AGRICULTURE****DE L’ELEVAGE ET DE LA PÊCHE****------------------\*\*------------------** |  | **RÉPUBLIQUE DU MALI*****Un Peuple – Un But – Une Foi*****-----------------\*\*-----------------** |
| **Agence d’Aménagement des Terres****et de Fourniture de l’Eau d’Irrigation****------------------\*\*------------------** |  |
| **Projet d’Appui Régional a l’Initiative pour l’Irrigation au Sahel****Bamako, Hamdallaye ACI 2000****------------------\*\*------------------** |  |

**Avis de sollicitation de manifestations d’intérêts n°04 - 2020 – PARIIS-Mali – MAEP pour le recrutement du consultant chargé de la** **réalisation des études de faisabilité APS, APD/DAO d’aménagement d’un périmètre de 5800 ha dans la zone de M’Bewani**

**Pays : République du Mali**

**Origine : Ministère de l’Agriculture de l’Elevage et de la Pêche.**

**Nom du Projet : Projet d’Appui Régional à l’Initiative pour l’Irrigation au Sahel (PARIIS – Mali)**

**Financement : Banque Mondiale**

 **Crédit IDA 6161-ML**

 **Don IDA N°D253-ML**

1. Le Gouvernement du Mali a obtenu un crédit et un don de l’Association Internationale de Développement (IDA) de 25 millions de Dollars US pour la mise en œuvre du Projet d’Appui Régional à l’Initiative pour l’Irrigation au Sahel (PARIIS) et a l’intention d’utiliser une partie du montant de ce crédit ou don pour effectuer les paiements au titre du contrat de consultant pour la réalisation des études de faisabilité APS, APD/DAO d’aménagement d’un périmètre de 5800ha dans la zone de M’Bewani.
2. **Objectifs de la prestation**

Les objectifs de la prestation sont d’établir les conditions de viabilité du Périmètre irrigué de Séribabougou (définies ci-dessous et en annexe) à l’issue des travaux d’aménagement du périmètre sur le distributeur de Séribabougou dans la zone de M’BEWANI.

La mission sera réalisée en deux phases essentielles dont les objectifs spécifiques se présentent ainsi que suit :

**Première phase** : Elle portera sur la réalisation des études d’avant-projet sommaire d’aménagement d’un périmètre irrigué sur 5800 ha à M’Bewani. Les prestations porteront spécifiquement sur:

1. la revue bibliographique
2. L’établissement de la situation exhaustive des baux du casier de Séribabougou et définir un cadre de participation des promoteurs au Projet ;
3. l’étude des différentes options d’aménagements hydro-agricoles d’un périmètre de 5.800 ha, dont une tranche gravitaire de 1.000 ha et une tranche de 4.800 ha alimentée sous pression, et d’un plan d’aménagement du périmètre dans la zone dominée par le distributeur de Séribabougou;
4. la proposition d’un schéma global d’environ 40.000 ha s’étendant jusqu’à la partie aval de la zone dominée par le distributeur Séribabougou. Ce schéma doit inclure un espace pour l’installation d’une Zone de Développement Agro-industriel (ZDAI) ;
5. la sélection des filières clés ciblées pour la mise en valeur hydro agricole des deux tranches du périmètre en tenant compte des orientations du PAHA et des demandes du marché ;
6. la proposition d’un mode d’organisation des filières autour de l’aménagement de la tranche sous pression (4.800 ha), en identifiant les besoins en infrastructures individuelles ou collectives de production;
7. La proposition d’un ou plusieurs schémas institutionnels et organisationnels pour l’exploitation et la maintenance des infrastructures y compris la tarification de l’eau ;
8. La réalisation d’une analyse économique et financière de chaque tranche du projet, y compris dans leurs variantes d‘exploitation respectives, et faire ressortir les taux de rentabilités économique et financière séparément et de façon intégrée pour chaque tranche ;
9. L’établissement d’un dossier d’avant-projet sommaire de l’ensemble des travaux d’aménagement du périmètre, sur la base des premières orientations retenues ;

**Deuxième phase :** Suite à la validation des orientations de la première phase par l’Administration (ATI et ON), le consultant poursuivra ses investigations en procédant :

1. A l’approfondissement des éléments d’orientation retenus en relation avec les objectifs 1), 2), 3), 5) , 6) et 7) de la première phase ;
2. A l’identification des Exploitants agricoles familiaux et des types d’investisseurs privés potentiels, tant nationaux qu’étrangers tout en faisant ressortir leurs besoins par tranche et variante d‘aménagement et leurs capacités financières ;
3. à la définition des modalités d’accompagnement, notamment en Conseil agricole et autres conseils (technique, commercial, gestion, logistique, etc.) et dans le cadre des chaînes de valeur (Alliances Productives) ;
4. à l’établissement sur cette base d’un dossier d’Avant-Projet Détaillé des infrastructures et travaux d’aménagement des deux tranches définies ;
5. à l’établissement de Projets types de cahier des charges pour les producteurs et leurs intermédiaires en fonction des attentes des acteurs en aval tels que les commerçants, les industriels et les exportateurs et autres acteurs de filières ;
6. à l’établissement d’un Dossier d’Appel d’Offres pour la réalisation des infrastructures et travaux d’aménagement du périmètre.

La viabilité est le résultat de l’approche « solutions » promue par le PARIIS pour l’ensemble des systèmes irrigués qu’il finance. Les conditions de la viabilité sont multiples. Elles portent sur le foncier (équité dans la distribution, absence de conflits fonciers), la ressource en eau (satisfaction des besoins des systèmes en fonction de ce que la ressource donne et en tenant compte des autres usagers), commercialisation (capacité effective des producteurs à commercialiser au moins la partie de leur production qui suffit à supporter les coûts d’opération et d’entretien), maîtrise technique des technologies par les producteurs, meilleur ratio avantage / coût sous contrainte de bon fonctionnement et de durabilité des investissement, etc… L’annexe 1 précise les conditions de viabilité et les actions à conduire pour les vérifier ou les établir.

A l’issue de la phase d’étude d’avant-projet sommaire, pour l’ensemble des conditions de viabilité, aucune contrainte rédhibitoire à la viabilité ne doit exister pour passer à la phase ultérieure d’APD.

1. **Les résultats attendus de la prestation sont :**

Les résultats finaux attendus de la mission en sont ses livrables et se présentent ainsi que suit pour chaque phase de la mission :

1. un schéma global et un plan d’aménagement du casier de séribabougou s’étendant sur 40.000ha jusqu’à la partie aval de la zone dominée par le distributeur Séribabougou est élaboré et disponible;
2. un ou plusieurs schémas institutionnels et organisationnels d’exploitation et de maintenance des infrastructures y compris la tarification de l’eau ;
3. Un dossier d’avant-projet sommaire pour l’ensemble des travaux d’aménagement du périmètre, sur la base des premières orientations retenues est élaboré et disponible ;
4. les Exploitants agricoles familiaux et les types d’investisseurs privés potentiels, tant nationaux qu’étrangers en faisant ressortir leurs besoins par tranche et variante d‘aménagement et les capacités financières attendues sont identifiés;
5. les modalités d’accompagnement définies, notamment en Conseil agricole et autres conseils (technique, commercial, gestion, logistique, etc.) et dans le cadre des chaines de valeur (Alliances Productives) sont définies ;
6. des Projets types de cahier des charges pour les producteurs et leurs intermédiaires en fonction des attentes des acteurs en aval tels que les commerçants, les industriels et les exportateurs et autres acteurs filières sont élaborés;
7. un dossier d’Avant-Projet Détaillé des infrastructures et travaux d’aménagement des deux tranches du périmètre est élaboré et disponible.
8. **Mandat du consultant**

Le consultant devra réaliser plusieurs investigations et études qui lui paraitront indispensables pour l’atteinte des objectifs majeurs de la mission comme précédemment définis. Ainsi la mission sera organisée en deux (2) phases essentielles, à savoir :

* **Phase 1 :** l’élaboration d’un dossier d’études d’avant-projet sommaire du projet d’aménagement du périmètre irrigué de 5.800 ha comportant deux secteurs (un secteur de 1.000 ha d’irrigation gravitaire et un secteur de 4.800 ha en irrigation pressurisée ;
* **Phase 2 :** l’élaboration d’un dossier d’Avant-Projet Détaillé (APD) et le dossier d’appel d’offres (DAO) des travaux.

**N.B : La Phase 1** constitue **la tranche ferme** de la consultation. La Phase 2 constitue **une tranche conditionnelle**, elle est déclenchée seulement si les deux conditions suivantes sont réunies : (b) le Consultant est **jugé performant** dans la conduite de la **Phase 1** et (a) à l’issue de la phase 1, il est rigoureusement établi que les conditions de viabilité peuvent être réunies et que des études plus détaillées sont nécessaires pour complètement établir la viabilité et ainsi définir dans le détail les travaux à conduire, les formations à dispenser, les activités de structuration (par exemple en matière de gestion de l’eau), etc…

1. Le Ministre de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche à travers le Coordinateur National du PARIIS Mali invite les candidats admissiblesà manifester leur intérêt à fournir des services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services ainsi sollicités (Référence du consultant, le nombre d’années d’expérience, les références concernant l’exécution de contrats analogues et les expériences dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel permanent, etc.).
2. **Profil du consultant**

Les soumissionnaires doivent réunir des qualifications suivantes :

* Être un bureau d’ingénieur conseil en règle vis-à-vis des impôts et toutes autres taxes qui lui sont imposables en vigueur ;
* Avoir une expérience générale d’au moins quinze (15) ans et une expérience spécifique d’au moins sept (7) ans dans le domaine le domaine de la grande irrigation et de la conception des technologies modernes d’irrigation

Les experts engagés par le consultant pour la mission doivent avoir les qualifications professionnelles et expériences avérées dans les projets d’aménagement hydroagricole.

La mission de la présente étude sera réalisée par une équipe pluridisciplinaire, sous la responsabilité d’un chef de mission qui devra être un ingénieur du génie rural expérimenté.

Pour la réalisation de la mission, le consultant devra mobiliser les ressources humaines et les moyens matériels et financiers qu’il jugera adéquats. Toutefois à titre indicatif, il est donné ci-après une estimation de ces moyens que l’Administration juge indispensable pour la mission. Il est évident cette liste pourra être revue par les soins du consultant en fonction de sa méthodologie d’intervention et de son calendrier qu’il proposera dans son offre.

L'étude sera exécutée par un Bureau d'étude recruté suite à une consultation organisée par l’Administration.

L'équipe à mettre en place pour les besoins de l'étude comprendra un personnel clé et d’autres experts complémentaires, qui devront disposer de qualifications et d'expériences pertinentes en matière d'étude de projet de développement rural intégré.

1. Personnel clé

Le consultant mobilisera un personnel clé composé comme suit de :

* 1. **Expert Génie Rural, Senior - Chef de mission**

Spécialiste confirmé en irrigation et/ou hydraulique agricole, niveau Bac + 6 au moins. Expérience d’au moins 15 ans confirmée en aménagement rural et en étude, conception, organisation et gestion de projets de périmètres irrigués. Maîtrise des disciplines majeures (génie rural, hydraulique, géotechnique, etc.), grande expérience en infrastructures hydrauliques et ouvrages d’irrigation ;

Expérience confirmée en conception de projets et dans la problématique du développement en zones rurales en Afrique de l’Ouest en générale et au Mali en particulier. Bomme maîtrise de l’approche participative et l’auto promotion des populations locales ;

Très bonnes références dans la conduite d’études pluridisciplinaires ainsi que dans la coordination du travail d’une équipe d’experts, en liaison avec de nombreux partenaires locaux et internationaux ;

Bonne maîtrise de la langue française, grande capacité d’écoute, aptitudes à communiquer et souci de concertation. Excellente maîtrise des NTIC dans les études de projets de développement rural.

Une bonne connaissance de la zone et du contexte de l’agriculture irriguée au Mali en général et de l’Office du Niger est bien appréciée.

* 1. **Expert Agroéconomiste :**

Spécialiste agroéconomiste d’un niveau Bac + 6 au moins avec une expérience suffisante (au moins 10 ans d’expérience dont 5 en Afrique de l’Ouest et au Mali) dans l'étude des projets de développement rural intégré.

* 1. **Expert institutionnaliste (foncier et structure de gestion):**

Juriste spécialisé dans les études sur le foncier, la fiscalité et l’élaboration des documents relatifs aux structures de gestion d’un niveau de Bac+ 5 au moins ayant une expérience d’au moins 10 ans dans le domaine.

* 1. **Expert Hydraulicien**

Spécialiste confirmé en aménagement rural et en étude, conception et organisation de périmètres irrigués de niveau Bac+5 au moins, avec au moins10 ans d’expérience. Maîtrise des disciplines majeures (génie rural, hydraulique, etc.), grande expérience en infrastructures hydrauliques et ouvrages d’irrigation, dispositions en organisation et gestion communautaire d’aménagements hydroagricoles. Expérience confirmée en conception de projets et dans la problématique du développement en zones rurales basées sur l’approche participative et l’auto promotion des populations locales. Très bonnes références dans la conduite d’études pluridisciplinaires ainsi que dans la coordination du travail d’une équipe d’experts appelés à participer à l’étude, en liaison avec de nombreux partenaires locaux et internationaux. Français courant. Qualités d’écoute, aptitudes à communiquer et souci de concertation. Connaissance de la zone et du contexte de l’Office du Niger appréciée.

* 1. **Expert Agronome :**

Agronome, spécialiste en cultures tropicales/vivrières d’un niveau au moins Bac + 5, avec une expérience d'au moins 8 ans dans la préparation et évaluation des projets de développement rural intégré.

Disposer d'une expérience pratique sur le terrain dans la réalisation des projets agricoles en Afrique de l’Ouest en général et au Mali en particulier sera un atout.

Capacités de travail en équipe et bonne connaissance des conditions de la zone de l’ON.

* 1. **Expert environnementaliste**

Il doit disposer d’une solide expérience dans le domaine des questions environnementales. La qualification requise est un diplôme d’étude supérieure en environnement avec une expérience d’au moins 10 ans dans le domaine de l’environnement.

* 1. **Expert Topographe**

Etre titulaire d’un diplôme d’ingénieur topographe (niveau bac+5) ou diplôme équivalent ;

Il devra avoir une expérience pratique suffisante du levé de précision avec au moins huit (8) ans d'expérience dans la profession ;

Homme de terrain ayant une connaissance approfondie en topométrie ;

Avoir une bonne maitrise de l’utilisation des systèmes d’information géographique ;

Bonne expérience dans les opérations d’études topographiques en milieu rural, notamment les levés bathymétriques.

Aptitudes pour l’organisation et le suivi de plusieurs équipes de terrain, bonne maîtrise des NTIC dans le domaine des études topographiques et capacités de travail en équipe.

1. **Autres experts complémentaires**

En plus du personnel clé, le consultant devra fournir pour la mission les experts ci-après :

* 1. **Expert Géotechnicien**

Avoir un diplôme d’étude supérieure (Bac+5 minimum) en Génie Civil, Géologie ou disciplines similaires avec une expérience d’au moins 10 ans dans le domaine de la géotechnique ;

Avoir au moins trois (3) expériences similaires dans les études et le contrôle des conditions de portance des sols (sondage, poids), des matériaux de construction et de la recherche des carrières desdits matériaux pour la construction d’ouvrages importants.

Spécialisé dans l’étude des projets hydro-agricoles, les ouvrages de stockage et l’aménagement de périmètres ;

Bonne expérience de l’interprétation des essais de mécanique de sol, d’analyse d’échantillon, et de classification des sols ;

Compétences particulières dans l’étude de la stabilité de différents types d’ouvrages hydrauliques, la recherche de zones d’emprunt et la détermination des aptitudes des sols à l’irrigation.

* 1. **Pédologue :**

Expert spécialiste en pédologie d’un niveau Bac + 5 au moins avec une expérience suffisante (au moins 8 ans) dans les études pédologiques et la détermination des aptitudes des sols aux différentes cultures, l'évaluation de la dégradation des sols et l'élaboration de programmes de conservation au plan agronomique et environnemental. Avoir également une expérience dans la réalisation et le contrôle des sondages et essais de sols en Afrique de l’Ouest en général et au Mali en particulier. Bonne maîtrise de la cartographie des sols et aptitude de travail en équipe.

* 1. **Ingénieur Génie Civil :**

Spécialiste confirmé (au moins 10 ans d’expérience) en infrastructures de génie civil liées à des aménagements hydroagricoles (prises, partiteurs, régulateurs, etc.) et ouvrages annexes (endiguements, pistes, abreuvoirs, forages, Bâtiments etc.) de niveau Bac+5 au moins. Expérience de conception de périmètres irrigués. Aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire et à concevoir les ouvrages de façon pratique et facilement opérationnels.

* 1. **Un zootechnicien :**

Expert en zootechnie de niveau Bac + 5 au moins, ayant une expérience suffisante (au moins 10 ans) dans le développement de l'élevage dans les pays du Sahel et au Mali en particulier. Il devra évaluer les possibilités d'inclure le développement de pâturage irrigué dans les projets. Il établira le diagnostic de l'élevage dans la zone, et procédera à l'identification et à la conception des micro-projets favorables à l’intégration des productions animales dans les exploitations agricoles familiales et au niveau des investisseurs privés dans la zone du projet. Une bonne connaissance des conditions de la problématique de l’élevage en zone ON sera un atout.

* 1. **Un Electromécanicien**

Ingénieur électromécanicien spécialiste confirmé (au moins 10 ans d’expérience) en électricité (infrastructures, installations diverses et ouvrages annexes) de niveau Bac+5 au moins. Il devra analyser les possibilités de fourniture de l’énergie électrique (branchement au réseau EDM-SA, centrales électriques locales ou stations solaires) aux stations de pompage du secteur à irrigation sous pression. Bonne aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire et à concevoir les ouvrages de façon pratique et facilement opérationnels.

1. **Rapports**

Le consultant soumettra les rapports décrits, rédigés en français et couvrant l’ensemble du travail réalisé, tel que défini dans les TDRS. Ces rapports seront reproductibles et remis accompagnés des supports informatiques (versions modifiables, Word, Excel, PDF etc.). Les plans et pièces dessinées doivent être fournis en version dwg ou dxf et les plans topographiques en semis.

Il s’agit des rapports suivants :

Rapport de premier établissement en dix (10) exemplaires;

Rapport provisoire phase I en dix (10) exemplaires;

Rapport définitif phase I en quinze (15) exemplaires ;

Rapport provisoire phase (APD et DAO) II en dix (10) exemplaires;

Rapport définitif Phase II en quinze (15) exemplaires.

1. **Durée de la prestation**

La durée de l’étude est estimée respectivement à **cinq virgule cinq (5,5) mois** pour la phase I et à **trois (3) mois** pour la phase II. La durée totale de l’étude (Phase I et Phase II) est prévue pour un maximum de dix (10) mois calendaires y compris les périodes de validation.

1. Les Consultants seront notés sur 100 points et les dossiers seront analysés sur la base des critères suivants:
* \*Critère 1 : l’expérience générale du consultant en rapport avec la mission en nombre d’année d’existence du consultant (total de 30 points à raison de 1,5 point par année d’expérience)
* \*Critère 2 : l’expérience pertinente du consultant en rapport avec la mission en nombre de missions similaires réalisées dûment justifiées par des certificats de bonnes fin (total de 60 points à raison de 2,5 points par étude technique APS et APD/DAO dans le domaine de la grande irrigation, 1 point par étude similaire d’organisation de filières pour le développement de l’Agriculture Irriguée Commerciale et 1 point par mission d’élaboration de schéma directeur d’aménagement de développement rural intégré;
* \*Critère 3 : la connaissance de la zone d’intervention en nombre de mission similaires réalisées dans la zone, dûment justifiées par des certificats de bonne fin (1 points par mission similaire réalisée dans la zone dûment justifiée noté sur 10 points).

NB : *Les références fournies par les consultants doivent être accompagnées obligatoirement par des attestations de bonne exécution. Toute référence non accompagnée par une attestation de bonne exécution ne sera pas prise en compte*.

Les six (06) meilleurs consultants seront retenus pour figurer sur la liste restreinte.

1. Il est porté à l’attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l’AID » de janvier 2011 (édition de Janvier 2011 révisée en Juillet 2014). (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d’intérêts sont applicables.

Les consultants peuvent s’associer pour renforcer leurs compétences respectives. La langue de soumission des dossiers est le français.

1. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode « sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) » telle que décrite dans les Directives de Consultants.
2. Les manifestations d’intérêt doivent être déposées sous plis fermés ou par courrier électronique (uniquement sous format non modifiable) avec la mention « **Manifestation d’intérêt pour le recrutement du consultant chargé de** la **réalisation des études de faisabilité APS, APD/DAO d’aménagement d’un périmètre de 5800 ha dans la zone de M’Bewani**» au plus tard le 30 novembre 2020 avant 16 h 00 (TU) à l’Unité de Gestion du Projet d’Appui Régional à l’Initiative pour l’Irrigation au Sahel (PARIIS MALI) Hamdallaye ACI 2000 Bamako, Rue 333 Porte : 16 ; Tél. : 20 23 33 46 / 20 23 34 20 / 66 73 05 64/ 75 41 31 08; Email : hamedtraore303@gmail.com / bdembele@pariis.org

Bamako le 16 novembre 2020

**Le Coordinateur National**

 **Dr Lamissa DIAKITE**

Chevalier de l’ordre National